



CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : 17 mai 2023

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU MERCREDI 24 MAI 2023 A 20H30

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAGARDE, Maire

Présents :	Mesdames et Messieurs les Adjoints : Gilbert Bonnes, Marie-Pierre Madaule, Guillaume Debeaurain, Bakhta Kelafi, Jean-Baptiste Puel et Claire Maylié Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas Druilhe, Afaf Hadj Abderrahmane, Luca Sereni, Isabelle Nguyen Dai, Jean-Louis Malliet, Alice Mellac, Jean-Claude Maurel, Marie-Caroline Chauvet, Laurent Guerlou, Farida Vincent, Christelle Kieny, Alexandre Jurado, Marie-Armelle de Bouteiller, Annie Sinaud, Bernard Boudières et Christelle Turroque
Absents excusés :	Madame Sylvia Rennes Messieurs Jean-Luc Dieudonné, Michel Burillo et Jean-Marie Nguyen Dai
Pouvoirs :	Madame Sylvia Rennes à Madame Marie-Caroline Chauvet Monsieur Jean-Luc Dieudonné à Madame Christelle Turroque Monsieur Michel Burillo à Monsieur Jean-Baptiste Puel Monsieur Jean-Marie Nguyen Dai à Madame Isabelle Nguyen Dai
Secrétaire de séance :	Madame Christelle Kieny

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du mercredi 12 avril 2023
2. Compte-rendu des décisions du maire prises (depuis le dernier conseil et décisions précédentes qui n'avaient pas fait l'objet d'informations)
3. Vente de parcelles entre le SICOVAL et la commune
4. Attribution de subventions aux associations culturelles et conventions de moyens
5. Attribution de subventions aux associations sportives et conventions de moyens
6. Subvention à l'association « Plaisir de la terre à la table en Midi Toulousain » et convention de moyens
7. Subvention d'équilibre Commune – Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.)
8. Attribution de subventions aux coopératives des écoles
9. Attribution d'une subvention à l'association des œuvres sociales du personnel communal

10. Demande de subvention aux organismes et institutions compétents
11. Ressources humaines
12. Modification de la délégation d'attributions du conseil municipal au Maire
13. Convention de mutualisation avec le SICOVAL concernant les Certificats d'économie d'énergie
14. Prise en charge pour le branchement électrique ENEDIS
15. Renouvellement du marché Electricité 2025 auprès de l'UGAP
16. Mise en place du RIFSEEP, régime indemnitaire tenant compte des fonctions sujétions expertises et engagement professionnel
17. Compte-rendu du conseil de communauté du SICOVAL du mardi 9 mai 2023
18. Questions et communications diverses

Ouverture du conseil municipal à 20h37 par M. le Maire.
La secrétaire de séance est Madame Christelle Kieny.
L'appel est procédé par la suite.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 AVRIL 2023

M. le Maire demande d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 12 avril 2023 s'il n'y a pas de remarques.
Le procès-verbal du conseil municipal du mercredi 12 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES (DEPUIS LE DERNIER CONSEIL ET DECISIONS PRECEDENTES QUI N'AVAIENT PAS FAIT L'OBJET D'INFORMATIONS)

Il s'agit de demandes de subventions pour la yourte de René Goscinny, pour l'achat de la ferme Laroche et pour l'achat de tapis de sport pour les écoles.

3 - VENTE DE PARCELLES ENTRE LE SICOVAL ET LA COMMUNE

M. le Maire : Nous avons déjà voté ce point-là mais le SICOVAL s'était trompé sur le n° des parcelles et sur le nouveau dispositif cadastral en particulier autour du city stade. Nous allons voter pour mettre à jour – les conditions ne changent pas en particulier sur le Triangle – car la numérotation est différente.

Débat et commentaires : Pas de commentaires.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

4 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET CONVENTIONS DE MOYENS

- **« ASSOCIATION FRANCO HELLENIQUE MP »**
- **« C'MA CREA »**
- **« COMITE DE JUMELAGE B&B »**
- **« ENSEMBLE VOCAL ARABESQUE »**
- **« FOYER RURAL RENE LAVERGNE »**
- **« ASSOCIATION FRANCE NEPAL »**
- **« TAMALOUS »**
- **« APAC »**
- **« ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE »**
- **« ASSOCIATION DU PETIT NICOLAS »**
- **« FEDERATION DES FOYERS RURAUX 31-65 »**
- **« LES BONZOMS »**
- **« L'OUTIL EN MAIN »**
- **« ROTARY CLUB AUZEVILLE »**

M. le Maire donne la parole à M. Puel :

Le subventionnement des associations comprend toujours une subvention et un volant logistique, la mise à disposition de salles, etc...

Concernant l'aspect financier, l'année dernière le total demandé totalisait 18 710 €.

Nous avons dû revoir à la baisse certaines subventions et donner satisfaction à 83% des demandes avec une enveloppe de 15 660 €.

Cette année il y a eu augmentation de la demande, le total demandé étant de 23 760 € ; cela s'explique par 3 phénomènes :

- La demande de subvention générale du FRRL retrouve un niveau supérieur à ce que nous étions en capacité de produire sur les années écoulées, dont une année intégralement blanche.
- La FDFR 31-65 s'était abstenue volontairement de demander une subvention à la commune sachant que nous ne serions pas en capacité de satisfaire cette demande-là. Elle revient avec une demande justifiée essentiellement par l'espace Vie Sociale et le Triporteur d'idées qui contribue à l'animation du Café de la Vigne.
- Dans le cadre de « Brass dans la Garonne », festival de fanfares toulousain, le collectif Fanfarnaüm nous sollicite depuis deux ans pour un week-end passé sur la commune avec un hébergement au gymnase René Lavergne avec un spectacle l'an dernier à la Durante. Ils entendent pérenniser avec une journée « Fanfare » à la Durante en septembre dans lequel nous pourrions intégrer un espace food-truck, restauration, animations pour les enfants etc... quelque chose de plus structuré.

Au vu des éléments indiqués, nous avons procédé à un arbitrage pour rentrer dans les capacités financières de la commune, je procède à la lecture des demandes par association.

Débat et commentaires :

Association de chasse :

M. Jurado : l'association de chasse est une association culturelle ?

M. Puel : on pourrait choisir de la classer parmi les associations sportives, ce n'est ni l'un ni l'autre effectivement donc il faut bien trouver un « tiroir ».

Mme Maylié : la méthode de piégeage ou re-lâchage, juste dire que ce n'est pas une méthode pérenne, quand les animaux sont là c'est qu'ils ont de bonnes raisons d'y être, accès facile à la nourriture, conditions de vie agréables. Cela ne règle en rien les problématiques des animaux considérés comme nuisibles. Subventionner cela n'est pas

une solution pérenne à la présence d'animaux sur notre territoire.

M. Bonnes : quelle est la solution ?

Mme Maylié : je ne crois pas que le débat soit ça. Je peux en citer mais je ne sais pas si je peux le faire ici.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 17

Absentions : 0

Vote contre : 10

FDFR31-65 :

M. Jurado : ils ont demandé une subvention au département 65 ?

M. Puel : je pense qu'ils sont subventionnés par les deux départements mais là c'est la part communale de la subvention qui est sollicitée.

Mme Nguyen Dai : la FDFR 31-65 participe beaucoup aux événements communaux.

M. Puel : Je crois que les départements font partie des financeurs.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Association Fanfarnaïm :

M. Debeaurain : il faudra qu'on discute de l'hébergement dans le gymnase en mettant un veilleur donc ça a un coût.

Mme de Bouteiller : Y a-t-il des Auzevillois investis dans cette association ?

M. Puel : c'est un collectif de fanfares, il y a plusieurs Auzevillois dans différentes fanfares. Elle a participé deux fois au carnaval d'Auzeville.

Mme Maylié : quelle est la relation avec « Brass dans la Garonne » ?

M. Puel : ils sont les organisateurs.

Mme Maylié : donc l'association « Brass dans la Garonne » est Auzevilloise ?

M. Puel : non elle est toulousaine. Ils ont pris goût à notre espace « Durante » et ils entendent proposer cet échange de procédé en donnant un spectacle dans la journée du dimanche en échange de quoi ils peuvent aller défiler dans Toulouse et également ici pour répéter et travailler.

Mme Maylié : l'an dernier ce qu'ils ont proposé était très très bien, ils ont beaucoup de succès à Toulouse, cela fait une étape à Toulouse et une étape à Auzeville.

M. le Maire : qui fait la communication ?

Mme Maylié : c'est eux. Le samedi et le samedi soir à Toulouse et le dimanche à Auzeville.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

Foyer rural René Lavergne :

M. Puel : elle se décompose en une subvention de certaines sections et une subvention générale. Plusieurs activités sont identifiées comme intouchables (vide-greniers, Place Auz'artistes, concert de la chorale, fanfare d'Auzeville, le soutien de la musique). Pour

Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « <u>FEDERATION DES FOYERS RURAUX 31-65</u> »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « <u>GREENSAT</u> »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « <u>LES BONZOMS</u> »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « <u>L'OUTIL EN MAIN</u> »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « <u>ROTARY CLUB AUZEVILLE</u> »		
Vote pour : 26	Absentions : 1	Vote contre : 0

5 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CONVENTIONS DE MOYENS

M. le Maire donne la parole à Mme Kelafi : toutes les associations sportives sont conventionnées mais elles ne sont pas toutes subventionnées. Les votes suivants concernent les conventions de moyens.

- « ADAS INRAE »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « ADDAM »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « AE ENSAT »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « AMICALE BOULISTE AUZEVILLOISE »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « BASKET LABEGE AUZEVILLE CLUB »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « BUZOKU AUZEVILLE JUDO »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « COC FOOTBALL »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « CRAHB »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « GO ELAN GYM »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0
- « JARDINS DE JADE »		
Vote pour : 27	Absentions : 0	Vote contre : 0

Vote pour : 26

Absentions : 1

Vote contre : 0

6 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « PLAISIR DE LA TERRE A LA TABLE EN MIDI TOULOUSAIN » ET CONVENTION DE MOYENS

M. le Maire donne la parole à Mme Madaule : l'association a pour vocation d'éduquer à l'alimentation, à mieux manger, apprendre aux enfants de prendre soin d'eux, se sensibiliser à la nature. Plusieurs ateliers sont proposés (développer les 5 sens, connaître les produits de saison et mieux cuisiner avec, ateliers recettes, etc...). Cela a été implanté en juin 2022. L'association demande une subvention de 500 €. Les activités rentrent dans le temps scolaire et périscolaire avec les directrices des écoles Aimé Césaire et René Goscinny.

Débat et commentaires :

Mme Maylié : la subvention consiste à l'achat de matériel culinaire et de denrées, défrayer les bénévoles. Ils ont également demandé une subvention au SICOVAL.

Mme Madaule : Il s'agit d'une action qui est menée sur le temps scolaire et périscolaire avec volonté de l'étendre à l'école R. Goscinny l'année prochaine en fonction des projets des enseignants.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

7 - SUBVENTION D'EQUILIBRE COMMUNE – CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

M. le Maire : comme tous les ans, vous savez comment cela fonctionne, on alimente le budget du CCAS par une subvention annuelle susceptible d'être revue ; la subvention 2022 était de 80 000 €, cette année de 70 000 €. Il y a une réserve sur le budget sans volonté pour autant de baisser l'enveloppe du CCAS.

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

8 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX COOPERATIVES DES ECOLES

M. le Maire donne la parole à Mme Madaule : elles servent à tout ce qui est achat pour le spectacle de Noël.

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

9 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire : La vocation de l'association est à caractère social, la demande de subvention est de 21 000 €.

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

10 - DEMANDE DE SUBVENTION AUX ORGANISMES ET INSTITUTIONS COMPETENTS

10.1 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : PROJET DE MODERNISATION ET D'AMELIORATION ENERGETIQUE DES ECOLES

M. le Maire donne la parole à M. Malliet : On avait présenté un dossier de demande de subvention globale pour les deux écoles auprès de l'état, Detr et fonds vert, et auprès du département.

Pour A. Césaire, les travaux consistaient au traitement d'excès de chaleur. Pour R. Goscinny, des travaux plus importants qui consistaient à une rénovation énergétique du bâtiment.

La Detr n'a pris en charge que les travaux de A. Césaire. Le fonds vert nous a demandé de faire un avant-projet détaillé à significativement le montant des travaux.

Le plan de financement est modifié en fonction de ces éléments avec une demande plus importante sur le fonds vert pour R. Goscinny.

Mme De Bouteiller : Pour quelles raisons, ils ne veulent pas suivre sur les écoles ?

M. Malliet : L'enveloppe du fonds vert est répartie à l'échelle du territoire.

Débat et commentaires : *M. le Maire* ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

11- RESSOURCES HUMAINES

11.1 - AVANCEMENT DE GRADE 2023

M. le Maire :

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

11.2 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A MI-TEMPS SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-I.2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

M. le Maire :

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

11.3 - RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC A TEMPS COMPLET SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3-I.2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

M. le Maire : il s'agit de la reconduction d'un contrat.

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

11.4 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE (ARTICLE L. 332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) (EX-ARTICLE 3-2 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 ABROGEE)

M. le Maire : il s'agit du poste de responsable de la Vie Associative.

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

11.5 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT - VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE (ARTICLE L. 332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE) (EX-ARTICLE 3-2 DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 ABROGEE)

M. le Maire : Il s'agit du remplacement du directeur des ALAE.

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

12. MODIFICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

M. le Maire : On vous demande d'augmenter l'enveloppe qui permet de demander des subventions pour ne pas avoir d'obstacle ni contrainte aux demandes de subventions.

Débat et commentaires :

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

13 - CONVENTION DE MUTUALISATION AVEC LE SICOVAL CONCERNANT LES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

M. le Maire : Tout investissement impliquant des économies d'énergie donne lieu à l'attribution de certificats d'économie d'énergie. SOLEVAL s'en occupe pour les communes parce qu'il y a une ingénierie assez lourde, des dossiers à préparer. A réception de sommes correspondantes, le SICOVAL propose de garder 50% de ces sommes pour

aider les communes et laisser 50% aux communes. Les communes ne sont pas obligées d'adhérer à cette convention.

Débat et commentaires :

Monsieur Malliet : Question : l'adhésion à la convention nous donne possibilité d'avoir recours aux services du SICOVAL ou nous obligent à avoir recours à ses services ? Je ne m'opposerai pas à cette disposition si son utilisation est optionnelle, il y a des coûts de gestion importants.

M. Jurado : il y a des critères.

M. le Maire : Le point est reporté au prochain conseil municipal.

14. PRISE EN CHARGE POUR LE BRANCHEMENT ELECTRIQUE ENEDIS

M. le Maire donne la parole à M. Debeaurain qui présente le projet de délibération.

Débat et commentaires :

Mme Madaule : si je comprends bien, on apporte un financement pour qu'il puisse éventuellement avoir leur raccord

MM Debeaurain et Lagarde : c'est la loi, au-delà, des 100 premiers mètres c'est à la charge de la commune.

Mme de Bouteiller : si c'est la loi pourquoi on vote ?

M. le Maire : Dans le permis de construire, le concessionnaire est sollicité pour donner son avis sur la faisabilité du branchement, ses conditions techniques et financières. Si le linéaire fait moins de 100 mètres, ENEDIS le prend à sa charge.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 26

Absentions : 0

Vote contre : 1

15. RENOUVELLEMENT DU MARCHÉ ELECTRICITE 2025 AUPRES DE L'UGAP

M. le Maire donne la parole à M. Debeaurain : L'Ugap fait un regroupement de commande pour l'achat d'électricité.

On ne connaît pas la date du nouveau marché du Sicoval. On part avec l'Ugap qui a une plus grande assiette d'achat.

Débat et commentaires :

M Malliet : Il est difficile de savoir qu'elle est la meilleure stratégie concernant la révision des prix.

M. Guerlou : Quel est le niveau d'engagement des autres communes du SICOVAL ?

M. Debeaurain : Il n'y a pas d'obligation. Il y a 17 communes qui adhèrent.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

16 - MISE EN PLACE DU RIFSEEP, REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS SUJETIONS EXPERTISES ET ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

M. le Maire donne la parole à M. Souissi (DGS)

Débat et commentaires :

M Puel : Pour notre compréhension, les montants d'IFSE indiqués ne représentent pas ceux versés par la commune.

Vous ne pouvez pas donner le niveau moyen du régime indemnitaire dans la mesure où on pourrait par déduction retrouver des agents concernés vu la taille de la commune.

M. le Maire ne voit pas d'autre demande de prise de parole et propose de mettre cette délibération au vote.

Vote pour : 27

Absentions : 0

Vote contre : 0

17 - COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU SICOVAL DU MARDI 9 MAI 2023

18 - QUESTIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

La séance est levée à 22h30.

Monsieur Dominique LAGARDE
Président de séance

Madame Christelle KIENY
Secrétaire de séance